



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B628

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_2_06

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère économique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2015.
Dans ce dossier est présentée **1 demande de subvention** d'un montant de **7.500 Euros émanant du POLE RISQUES**.

Exposé des motifs :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

1. LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE,

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire

La demande de subvention est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Sigles :

ICE	Innovation et Création d'Entreprise
PC	Pôle de Compétitivité
ZA	Zone d'Activité
ANIM°	Animation, communication, événements à caractère économique

Demande de subvention au titre d'une action

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global De l'action	Subvention sollicitée	Subvention Proposée Par la commission	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
1514	POLE RISQUES	PC	0 €	98.926 €	15.000 €	7.500 €	7,58 %	NON
TOTAL						7.500 €		

Visas :

VU l'exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 9 novembre 2015,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 7.500 € à l'association POLE RISQUES ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/90/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

(Délibération n° 2010-A099)

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère événementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

Fiche association et budget prévisionnel

DOSSIER N° 2015-1514	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109165	09 novembre 2015	26 novembre 2015	
POLE GESTION DES RISQUES ET VULNERABILITE DES TERRITOIRES (POLE RISQUES)			
PRÉSIDENT	Monsieur Michel FIAT		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2005, l'association a pour objet de fédérer un réseau composé de structures économiques et scientifiques, afin d'accroître leur compétitivité et de développer des projets collaboratifs innovants dans les domaines de la protection de l'homme et de l'environnement face aux risques naturels, industriels, urbains et technologiques.		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite le soutien de la CPA pour l'organisation de la 13ème édition du forum « Envirorisk » qui s'est tenu au Technopole de l'Environnement Arbois Méditerranée les 29 et 30 septembre derniers. Ce forum, c'est : ➤ le principal rendez-vous des acteurs de la prévention et de la gestion des risques ➤ un événement national pour répondre aux enjeux de la gestion des risques naturels, technologiques et sanitaires ➤ la rencontre de plusieurs dizaines d'exposants et centaines de participants autour d'un programme de conférence plénières, tables rondes, rencontres business et d'ateliers : entreprises, startups, collectivités, organismes certificateurs, services de l'Etat, universitaires, prestataires de services, bureaux d'étude et d'ingénierie, responsables de recherche,... Il a pour objectifs de : ➤ promouvoir le développement des acteurs du marché des risques par la mise en place de rencontres business ➤ promouvoir la filière « risques » au travers des compétences et savoir-faire d'experts thématiques ➤ développer une culture du risque en s'appuyant sur les innovations technologiques et d'usage Cette année, cette manifestation a accueilli 20 exposants et 500 visiteurs.		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 15.000 € CG13 =1.677 € COMMUNE = 20.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	98.926 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	15.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	0 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	7.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	7,58 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	0 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	82.765,08 € au 31/12/2014		
MOYENS HUMAINS	6 salariés en CDI		
LOCAUX	180 m² Loyer/an : 34.035 € Charges/an : 6.335 €		

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	32249
Achats		Vente	32249
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	51 677
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	15000
Assurances		Département (s)	1 677
Autres Services extérieurs		Commune (s)	20 000
Honoraires	91000	Autes financeurs	15 000
Publicité		Communauté du Pays d'Aix	
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel	7926	Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2433		

TOTAL CHARGES :	98926	TOTAL PRODUITS :	98926
------------------------	--------------	-------------------------	--------------

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 15000.€ représente 14.51% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...Aix en Provence..... Cachet de l'Association :
Le ...28/09/2015.....

Pôle Risques
Domaine du Petit Arbois
Bât. H. Poincaré - Av. L. Philibert
13857 Aix en Provence Cedex 3
Tél. 04 42 12 30 50 - Fax 04 42 12 43 75
Siret 487 954 885 00017 - APE 9499Z

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

